






L'EPAM est une association qui comporte 4 sections : Nihon-Taï-Jitsu, Judo, Wushu et laido qui se partagent le dojo du complexe sportif Robert Moy (rue des Tourterelles 22190 Plérin).

Président EPAM	Jean-Pierre Hamon	06.10.52.65.62
Présidente section Judo	Odile Cholet	06.33.70.50.70

Professeurs de la section Judo :

Daniel Soulabaille		Ceinture noire 5° dan	Breveté d'Etat FFJDA	06.74.11.13.08
Odile Cholet		Ceinture noire 4° dan	Breveté d'Etat FFJDA	06.33.70.50.70
Simon Rebours		Ceinture noire 2° dan	CQP Judo/Jujitsu	06.02.27.26.76

Description de la discipline

Pratiquer le judo, c'est se perfectionner pour être utile au monde, apprendre à tomber, oui, mais aussi à se relever avec le sourire. Le judo apporte de nombreux bienfaits sur les plans physique, intellectuel et moral. La pratique du judo au « dojo » est comme une activité en laboratoire qui permet peu à peu d'acquérir un état d'esprit et une condition physique, utiles pour soi et pour les autres. En résumé, c'est un apprentissage avec 2 voies : la prospérité mutuelle et la bonne utilisation de l'énergie.

Finalement c'est une voie avec deux panneaux : prospérité mutuelle et bonne utilisation de l'énergie.

Modalités d'inscriptions

Pour vous inscrire, il faudra nous retourner en une seule fois dans l'enveloppe d'inscription :

- Un certificat d'aptitude à la pratique du judo obligatoire pour tous avec la mention « pas de contre-indication à la pratique du judo en compétition », obligatoire pour les plus de 10 ans ou le tampon du médecin sur le passeport. S'il s'agit d'une réinscription, il faudra compléter le questionnaire de santé ainsi que l'attestation du questionnaire de santé. Attention, le certificat médical est valable 3 ans.
- Quatre chèques à l'ordre de « l'EPAM Judo » ou 1 chèque du montant annuel de la cotisation (voir le tableau ci-dessous).
- La licence : suivre le lien <https://www.ffjudo.com/inscription-licence>, remplir le formulaire, choix de la saison 2024/2025, choix de la discipline Judo Jujitsu, choix du dojo Ecole Plérinaise d'Arts Martiaux. En cas de problème n'hésitez pas à nous contacter.

Horaires et prix

Année de naissance	Jours	Horaires	Total annuel en 1 chèque	Chèque n°1	Chèques n° 2, 3 et 4
2018 à 2016	Jeudi	17h45-19h00	123 €	41 € licence FFJDA + 3€ adhésion EPAM 44€	1°trim: 27 € 2°trim: 26 € 3°trim: 26 €
2015 à 2013	Mardi Samedi	17h45-18h45 9h45-10h45	168 €		1°trim: 42 € 2°trim: 41 € 3°trim: 41 €
2012 à 2006	Mardi Samedi	18h45-20h15 10h45-12h15	173 €		1°trim: 45 € 2°trim: 42 € 3°trim: 42 €
< 2006	Mardi Samedi	18h45-20h15 10h45-12h15	188 €		1°trim: 48 € 2°trim: 48 € 3°trim: 48 €
< 2012	Jeudi	19h00 - 20h15	Cours de préparation de : kata, arbitrage, préparation d'un passage de grade, etc.		



Indications supplémentaires

Période des cours

Les cours ont lieu pendant les périodes scolaires et sont interrompus pendant les vacances du collège. Les cours reprendront le mardi 3 septembre. Les inscriptions se feront pendant les permanences du bureau : les samedis 7, 14 et 21 septembre de 9h30 à 11h00 au dojo.

Deux cours d'essai gratuits

Vous avez la possibilité de participer à deux séances d'essai (sans engagement de votre part). Nous demandons qu'un parent soit présent dans la salle si l'enfant est mineur.

Inscription en cours d'année

La licence annuelle ainsi que l'adhésion à l'EPAM sont payables en totalité quelle que soit la date d'inscription ; le coût des cours sera proportionnel au nombre de mois restant.

Surveillance

Les parents sont invités à vérifier la présence du professeur avant de déposer leurs enfants, le club ne pouvant être tenu responsable d'accidents survenus hors de la présence des professeurs.

Assiduité

Comme dans toutes les pratiques l'assiduité est la clef qui vous permettra d'aller plus loin. Non seulement cela améliorera grandement votre progression, mais aussi celle de l'ensemble du groupe. On compte sur vous.

